



# Accord avec l'Indonésie

Accord de partenariat économique avec l'Indonésie

## Objectif

Un accord économique doit être conclu entre la Suisse et l'Indonésie.

## Situation initiale

La Suisse et l'Indonésie sont des partenaires commerciaux. À ce jour, il n'existe aucun accord économique entre les deux États. Le Conseil fédéral suisse a négocié un accord économique avec l'Indonésie dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le Parlement suisse a approuvé cet accord. Cette décision a fait l'objet d'une demande de référendum. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'accord économique est accepté, les principaux produits d'exportation suisses pourront être vendus sans **droits de douane** à l'Indonésie. Les produits industriels indonésiens, par exemple la colle, pourront être importés en Suisse sans droits de douane.

Pour les produits agricoles, par exemple les fruits tropicaux d'Indonésie, les droits de douane seront réduits. Il existera des exigences distinctes pour l'huile de palme : les droits de douane réduits ne s'appliqueront que si la preuve d'une production durable d'huile de palme est fournie.

L'accord comprend des dispositions supplémentaires :

- pour la protection des droits de l'homme, par exemple les droits des travailleurs
- pour la protection de l'environnement, par exemple de la forêt tropicale.

## AELE

L'AELE est une organisation internationale composée de quatre membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. L'objectif de l'AELE est le libre-échange et la coopération économique entre les États membres. La Suisse conclut fréquemment des accords économiques avec d'autres États dans le cadre de l'AELE. Un accord économique règle les relations commerciales, par exemple les droits de douane ou les conditions de travail.

## Droit de douane

Les droits de douane sont des taxes payées lorsqu'un produit est transporté au-delà d'une frontière. Les droits de douane sont payés aussi bien lors de l'importation que de l'exportation de produits. Les droits de douane sont fixés par l'Administration fédérale des douanes.



Oui

### Arguments des partisans

- L'Indonésie peut être un marché important pour les entreprises suisses. L'accord va renforcer la prospérité de la Suisse.
- L'Union européenne (UE) et l'Indonésie sont actuellement en train de négocier un accord similaire. Sans un propre accord, les entreprises suisses seront désavantagées.
- L'agriculture suisse ne sera pas mise en danger car les droits de douane dans ce domaine seront seulement réduits.

Non

### Arguments des opposants

- Le gouvernement indonésien n'est pas fiable. La durabilité et les normes sociales, par exemple pour les conditions de travail, ne sont pas respectées.
- La forêt tropicale est déforestée pour l'huile de palme. Il y a de fréquentes violations des labels de durabilité, qui sont à la base des importations.
- L'économie suisse profite peu de cet accord. La production d'huile de palme aggrave la crise climatique.

#### Conseil national



**oui**

119 oui

56 non

21 abstentions

#### Conseil des États



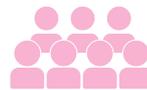
**oui**

34 oui

8 non

2 abstentions

#### Conseil fédéral



**oui**



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :

[easyvote.ch/indonesie](https://easyvote.ch/indonesie)